



Rapport d'activité 2000

Conseil Général des Technologies de l'Information

S O M M A I R E DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2000

I – AVANT-PROPOS DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	1
II – PRÉSENTATION DU C.G.T.I. CRÉE PAR LE DÉCRET N° 96-1092 DU 13 DÉCEMBRE 1996.....	3
II.1 – Les missions du C.G.T.I.....	3
➤ La compétence générale en matière de technologie de l'information	
➤ La mission d'inspection générale	
➤ La tutelle du groupe des écoles des télécommunications	
➤ La gestion du corps des ingénieurs généraux	
II.2 – L'organisation du C.G.T.I.	4
➤ Le président et le vice-président	
➤ Le bureau du C.G.T.I.	
➤ Les sections du C.G.T.I.	
➤ Le comité de l'inspection	
➤ Le secrétaire général	
➤ L'organigramme du C.G.T.I.	
III – LES EFFECTIFS DU C.G.T.I.	7
III.1 – Situation des effectifs au 31 décembre 2000	7
III.2 – Les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2000	8
III.3 – La composition des sections au 31 décembre 2000	9
➤ La section juridique et économique	
➤ La section scientifique et technique	
➤ La section innovation-entreprises	
IV – L'ACTIVITÉ DES SECTIONS	10
IV.1 – Les sections juridique-économique et scientifique-technique.....	10
IV.2 – La section commune CGTI/CGM	14

V – L’ACTIVITÉ DU COMITÉ DE L’INSPECTION	16
V.1 – Les missions reprises du programme 1999	16
V.2 – Les missions confiées dans le cadre du programme 2000	16
VI – LA GESTION DU CORPS DES INGÉNIEURS DES TÉLÉCOMMUNI- CATIONS	19
VI.1 – Le Secrétariat général.....	19
VI.2 – La gestion administrative des ingénieurs des télécommunications ..	19
VI.3 – L’évolution du statut des ingénieurs des télécommunications.....	21
VI.4 – Le suivi des carrières et des mobilités	21
VI.5 – Le recrutement et la formation.....	22
VI.6 – Les relations sociales	22
VII – LA TUTELLE DU GROUPE DES ÉCOLES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	23
VII.1 – Présentation	23
VII.2 – Les faits marquants de l’année 2000	25
VII.3 – Les chiffres clefs du groupe.....	29
VII.4 – Les grands chantiers de l’année 2001	30
VIII – LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRÉSENTATION	33

I - AVANT-PROPOS DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'année 2000 a été marquée pour le Conseil Général des Technologies de l'Information par deux décisions importantes prises lors de la réunion du 10 juillet du Comité Interministériel de la Société de l'Information (CISI) :

- la décision de principe de mise en place, auprès du Premier ministre, d'un Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) dont le CGTI s'est vu confier le secrétariat général ; composé de personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine, son rôle sera de conseiller le Gouvernement sur les grandes orientations à prendre à moyen terme en matière de technologies de l'information et de la communication ;
- la décision de faire croître le Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) de manière à en faire dans les 5 ans à venir, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le pôle de référence en matière de formation supérieure (augmentation de 50 % du flux annuel de diplômés) et de recherche publique (doublement de l'effort de recherche).

La première décision résulte des propositions faites par le CGTI et élaborées par ses Sections Economique / Juridique et Scientifique / Technique. La deuxième résulte des travaux, conclus en 2000, du Groupe de Réflexion Stratégique du GET.

Parallèlement, les Sections du CGTI (y compris la Section commune avec le CGM) et le Comité de l'Inspection ont poursuivi leurs études dans les domaines des mobiles, de l'Internet, de la sécurité des réseaux, ainsi que du secteur postal, pour ne citer que quelques têtes de chapitre. Comme chaque année de nombreux rapports ont pu ainsi être transmis au Ministre et apporter à la fois l'analyse du CGTI et le plus souvent ses propositions de politique aux Pouvoirs Publics dans les domaines de sa compétence ; on pourra se convaincre de la diversité et de l'actualité des sujets traités en parcourant le présent rapport d'activité.

Dans le cadre des Sections, les membres associés (personnalités du monde économique, industriel et de la recherche, notamment ceux qui contribuent aux réseaux coopératifs de recherche - le RNRT, Réseau National de la Recherche en Télécommunications, et le RNTL, Réseau National des Technologies Logicielles) ont apporté la richesse de leur avis sur les travaux du CGTI.

Sur le plan de son fonctionnement interne, le CGTI a vu aboutir la réforme du statut des ingénieurs du corps des télécommunications, tandis que celle du corps de l'inspection générale des postes et télécommunications reste à faire progresser rapidement. Ces évolutions sont indispensables pour permettre au CGTI de jouer le rôle qui doit être le sien en 2001, en particulier dans le cadre de la mise en place du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information.

Il ne saurait être question de clore cet avant-propos sans rappeler que la fin de l'année 2000 a vu le départ à la retraite du Vice-Président du CGTI, Pierre LESTRADE, « membre fondateur » du CGTI, puisqu'il a eu, à la fin de 1996, la lourde charge de le mettre en place à partir de l'Inspection Générale des PTT, et « membre fondateur » du Groupe des Ecoles des Télécommunications, dont il a été le premier Président du Conseil d'Administration à partir de la même date. En tant que successeur de Pierre LESTRADE dans ces deux fonctions, je tiens à lui rendre hommage de son action inlassable tout au long de ces quatre années et à l'en remercier tout particulièrement.

L'année 2001 nous permettra de relever le double défi de la mise en place du CSTI et de l'exécution du plan stratégique du GET, prolongeant ainsi l'action de Pierre LESTRADE, fondateur du CGTI et du GET.

Didier LOMBARD

II - PRESENTATION DU C.G.T.I. CREE PAR LE DECRET N° 96-1092 DU 13 DECEMBRE 1996

La création du Conseil Général des Technologies de l'Information est un des éléments de la réforme du secteur des postes et télécommunications intervenue en 1996 et qui vise à compléter la réforme de 1990.

La réforme de 1996 comprend plusieurs volets dont les principaux sont :

- la loi de réglementation des télécommunications (LRT) qui a pour objet d'organiser un régime de concurrence à partir du 1^{er} janvier 1998 conformément aux accords passés au niveau de l'Union européenne ;
- le changement de statut de France Télécom, qui devient, une société anonyme.

La LRT a notamment prévu la création d'une agence nationale des fréquences et surtout d'une autorité de régulation des télécommunications et le transfert à ces organismes d'une grande part du pouvoir de réglementation antérieurement détenu par le département ministériel chargé des télécommunications. Elle a organisé, parallèlement, la reprise par l'Etat du service public d'enseignement supérieur des télécommunications, assumé jusque-là par France Télécom à titre transitoire depuis la loi de 1990, par la création du "groupe des écoles des télécommunications".

Dans ce cadre juridique, la création à compter du 1^{er} janvier 1997 du Conseil Général des Technologies de l'Information placé auprès du ministre chargé des télécommunications vise à assurer le maintien auprès du gouvernement d'une capacité d'expertise et de conseil de haut niveau, à l'image des Conseils généraux existants, dans le domaine complexe et en évolution rapide, des technologies de l'information quel que soit leur secteur d'application.

II.1 - Les missions du C.G.T.I.

➤ La compétence générale en matière de technologies de l'information

♦ Le C.G.T.I. est compétent de façon générale en matière de technologies de l'information et notamment dans les domaines des télécommunications, des postes, de l'informatique, des techniques audiovisuelles et de l'espace.

Il est, en tant que de besoin, à la disposition des ministres et secrétaires d'état chargés des secteurs qui relèvent de sa compétence.

♦ En sus des affaires sur lesquelles il doit être consulté en vertu des lois et règlements, il donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par voie ministérielle.

♦ Le C.G.T.I. est associé à l'élaboration des textes réglementaires ressortissant à ses domaines de compétences. Il contribue à la définition, à la mise en oeuvre et au contrôle des politiques de recherche publique et de normalisation technique dans ses domaines de compétences.

Il peut procéder à des enquêtes en France et à l'étranger.

♦ Le C.G.T.I. peut prendre l'initiative de présenter toutes propositions aux ministres intéressés.

➤ *La mission d'inspection générale*

Un Comité de l'inspection est créé au sein du C.G.T.I.

Son président organise pour le compte du Ministre les missions d'informations, d'enquêtes, de contrôle et d'évaluation qui lui sont confiées. Il adresse les rapports du Comité au Ministre.

➤ *La tutelle du groupe des écoles des télécommunications*

La tutelle technique et pédagogique du groupe des écoles des télécommunications est confiée au C.G.T.I. Ces écoles participent à l'enseignement et au développement des technologies de l'information.

➤ *La gestion du Corps des ingénieurs des télécommunications*

La gestion du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications est effectuée au sein du C.G.T.I.

II.2 - L'organisation du C.G.T.I.

➤ *Le Président et le Vice-président*

Le C.G.T.I. est présidé par le Ministre chargé des postes et télécommunications, qui désigne un vice-président parmi les ingénieurs généraux des télécommunications ; ce vice-président est de droit président du conseil d'administration du Groupe des écoles des télécommunications.

➤ *Le bureau du C.G.T.I.*

Il comprend le vice-président, les présidents de sections, le président du comité de l'inspection et le secrétaire général.

➤ *Les sections du C.G.T.I.*

Le C.G.T.I. comprend trois sections :

- une section juridique et économique
- une section scientifique et technique
- une section innovation-entreprises

dont les présidents sont désignés par le Ministre sur proposition du vice-président. Les membres du C.G.T.I. sont affectés dans au moins l'une des trois sections par le vice-président après avis des présidents de section.

Des personnalités, non rétribuées par le C.G.T.I., peuvent être nommées au Conseil général pour participer à ses travaux, notamment à ceux des sections ; ceci permet de mieux prendre en compte les facettes très diverses du vaste domaine des technologies de l'information.

La section « Innovation-Entreprises », commune avec le Conseil Général des Mines, a été créée officiellement le 30 mars 1999. Elle est co-présidée par un ingénieur général des mines et un ingénieur général des télécommunications.

➤ *Le comité de l'inspection*

Le comité de l'inspection est la formation d'inspection générale du C.G.T.I. Son président est choisi par le Ministre parmi les inspecteurs généraux.

Ses missions, planifiées principalement en un programme d'action approuvé par le Ministre, sont exposées en partie V.

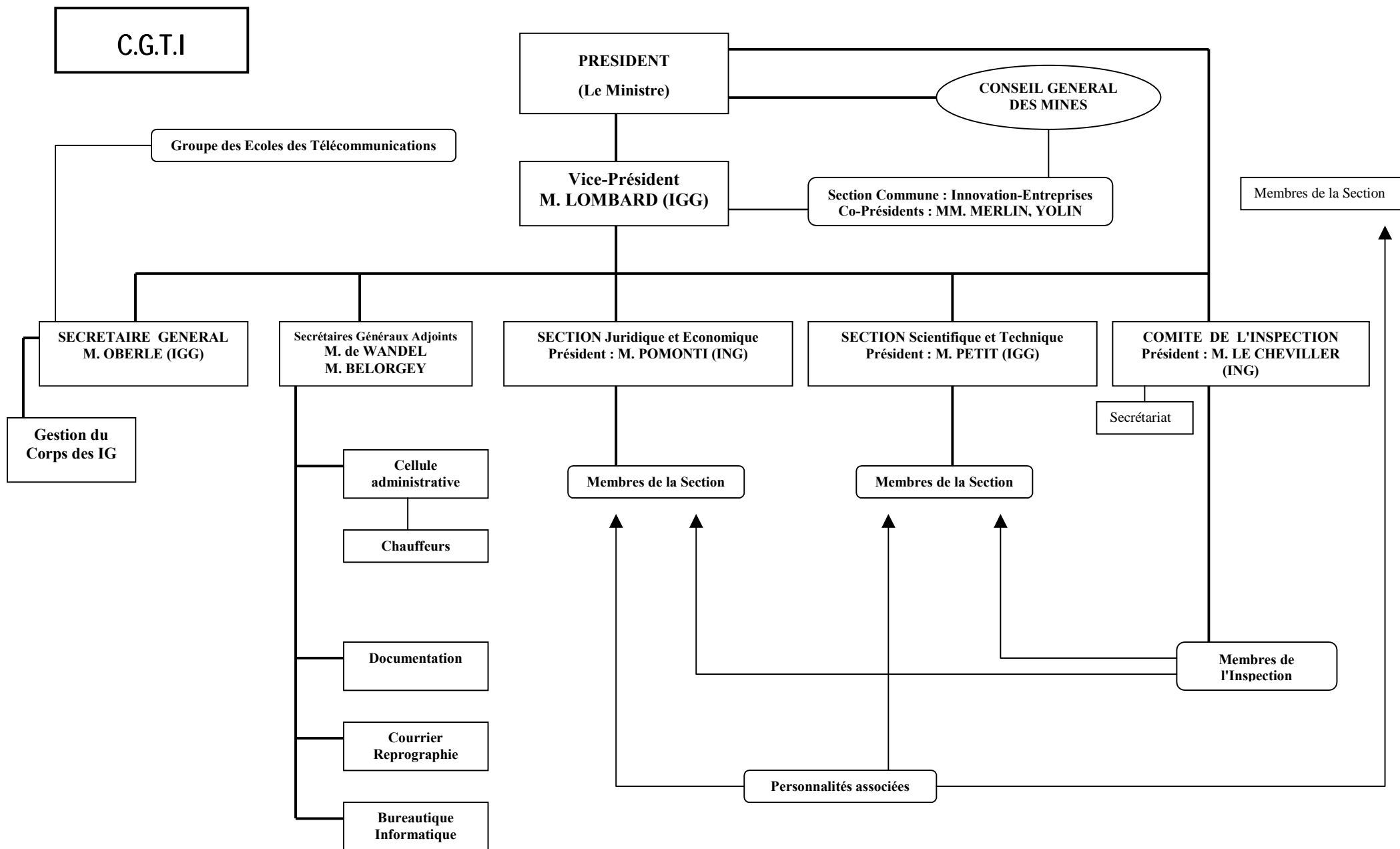
➤ *Le secrétaire général*

Le secrétaire général est nommé par le Ministre sur proposition du vice-président parmi les ingénieurs généraux ou les ingénieurs en chef des télécommunications. Il effectue les missions qui lui sont confiées par le vice-président. Sous l'autorité du vice-président, il assure plus spécialement la gestion administrative des membres du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

Le secrétaire général actuel, M. Marc OBERLÉ, est également Administrateur Général du Groupe des Ecoles des Télécommunications, fonction très absorbante ; sa charge est donc particulièrement lourde.

➤ *L'organigramme du C.G.T.I.*

(voir page suivante)



III - LES EFFECTIFS DU C.G.T.I.

III.1 - Situation des effectifs en fonction au 31 décembre 2000

➤ ***Vice-Président :***

M. LOMBARD

➤ ***15 inspecteurs généraux :***

*M. LE CHEVILLER, Président du Comité de l'Inspection,
M. POMONTI, Président de la section juridique et économique,
Mme ARNAIL,
MM. BALDY, CARNEIRO,
Mmes CHAPELLE, DEGOVE-LE DUIC, DORE, HUMBERT-MULAS,
MM. GORICHON, LAVAL, LESNE, MICHON, PAULET, RACT-MADOUX.*

➤ ***1 inspecteur général mis à disposition :***

M. CHENARD

➤ ***8 ingénieurs généraux :***

*M. MERLIN, co-président de la section innovation et entreprises,
MM. CORRE, FRITZ, HELBERT, PLATET, POULIQUEN, PRUNEL,
SCHWARTZ.*

➤ ***4 chargés de mission :***

MM. COURTOIS, GIRAUD, KNIGHT, MAGNE

➤ ***1 secrétaire général :***

*M. OBERLE, également administrateur du Groupe des Ecoles des
Télécommunications*

➤ ***2 secrétaires généraux adjoints :***

*M. de WANDEL
M. BELORGEY*

➤ ***13 personnels de soutien dont 7 mis à disposition***

➤ ***une cellule de gestion du corps des ingénieurs des télécommunications***

M. TIEB, Mmes AMAROUCHE, HOCHET

➤ **Personnalités compétentes :**

<i>M. ANDRES,</i>	<i>inspecteur général, ancien directeur général de l'administration centrale ;</i>
<i>M. BERGER,</i>	<i>président de chambre à la Cour des Comptes ;</i>
<i>M. BOUCHET,</i>	<i>vice-président délégué de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ;</i>
<i>M. DELIGNE,</i>	<i>ingénieur général des télécommunications ;</i>
<i>M. DUBOS,</i>	<i>ingénieur général des télécommunications ;</i>
<i>M. DUPEYRON,</i>	<i>inspecteur général des postes et télécommunications ;</i>
<i>M. GASSOT,</i>	<i>secrétaire général de l'Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications de l'économie (IDATE) ;</i>
<i>M. GOURVES,</i>	<i>ancien membre de l'IGPT ;</i>
<i>M. HOUERY,</i>	<i>ingénieur en chef des télécommunications ;</i>
<i>M. HUCHER,</i>	<i>directeur adjoint de Cap Gemini France – division finances ;</i>
<i>M. JERPHAGNON,</i>	<i>directeur général adjoint d'Alcatel-CIT ;</i>
<i>M. KAHN,</i>	<i>directeur scientifique de l'INRIA ;</i>
<i>M. LABROUE,</i>	<i>président du directoire de la société Darty ;</i>
<i>M. METAIS,</i>	<i>inspecteur général des postes et télécommunications ;</i>
<i>M. NOBLANC,</i>	<i>directeur à CEA Industrie, coordinateur du RNRT ;</i>
<i>M. PETIT,</i>	<i>ingénieur général des télécommunications, directeur général adjoint chargé de la recherche à l'Ecole Polytechnique, président de la section scientifique et technique ;</i>
<i>M. ROUCAIROL,</i>	<i>directeur scientifique de la société Bull.</i>

III.2 - Les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2000

➤ **Départs :**

<i>M. MALET,</i>	<i>inspecteur général, en janvier</i>
<i>Mme PAPEGAY,</i>	<i>inspecteur général en février</i>
<i>M. RIBAT,</i>	<i>inspecteur général, en mars</i>
<i>M. DENIAUD,</i>	<i>inspecteur général, président du Comité de l'Inspection, en juillet</i>
<i>M. PETIPAS,</i>	<i>ingénieur général, en août</i>
<i>M. LESTRADE,</i>	<i>vice-président, en novembre.</i>

➤ **Arrivées :**

<i>M. BELORGEY,</i>	<i>ingénieur en chef, en janvier</i>
<i>M. KNIGHT,</i>	<i>agent contractuel, en avril</i>
<i>Melle PARAN,</i>	<i>adjoint administratif principal, en avril</i>
<i>M. MICHON,</i>	<i>inspecteur général, en avril, en retour de détachement</i>
<i>Mme CHAPELLE,</i>	<i>MM. LAVAL, LESNE, RACT-MADOUX, inspecteurs généraux, en juillet</i>
<i>M. PRUNEL,</i>	<i>ingénieur général, en août</i>
<i>M. LOMBARD,</i>	<i>nommé vice-président en novembre</i>

III.3 - La composition des sections au 31 décembre 2000

	Section Juridique et Economique Président : Jacques POMONTI	Section Scientifique et Technique Président : Michel PETIT	Section Innovation-Entreprises Co-Président : J-C MERLIN
Mme ARNAIL	X		X
M. ANDRES	X		
M. BALDY	X		
M. BERGER	X		
M. BOUCHET	X		
M. CARNEIRO	X		
Mme CHAPELLE	X		
M. CHENARD	X		
M. CORRE	X	X	
Mme DEGOVE-LE DUIC	X		
M. DELIGNE		X	X
Mme DORE	X		
M. DUBOS		X	
M. DUPEYRON	X	X	
M. FRITZ		X	
M. GASSOT	X		
M. GORICHON		X	
M. GOURVES		X	
M. HELBERT		X	
M. HOUERY	X		
M. HUCHER		X	
Mme HUMBERT-MULAS	X		
M. JERPHAGNON		X	
M. KAHN		X	
M. LABROUE	X		
M. LAVAL	X		
M. LE CHEVILLER	X		X
M. LESNE	X	X	
M. MERLIN	X	X	X
M. METAIS	X		
M. MICHON	X		
M. NOBLANC		X	
M. OBERLE	X	X	X
M. PAULET	X		
M. PETIT		X	X
M. PLATET	X	X	
M. POMONTI	X	X	
M. POULIQUEN	X	X	
M. PRUNEL			X
M. RACT-MADOUX	X		
M. ROUCAIROL		X	
M. SCHWARTZ		X	X

Nota : l'appartenance à une section n'est pas un obstacle à une participation occasionnelle aux travaux de l'autre section.

IV - L'ACTIVITE DES SECTIONS

Rappelons que, par le décret du 13 décembre 1996, il a été créé deux sections au sein du C.G.T.I : la section économique et juridique et la section technique et scientifique. Chaque section est pilotée par un Président, nommé par le Ministre en charge de l'industrie, des postes et télécommunications.

Par ailleurs, l'initiative a été spontanément prise en 1998 de constituer une section commune entre le C.G.T.I. et le Conseil Général des Mines, dite « Innovation et Entreprises ». Cette création a été formellement consacrée le 30 mars 1999.

IV.1 - Les sections juridique-économique et scientifique-technique

On se reportera au rapport de l'année 1999 pour ce qui concerne le fonctionnement et la composition de ces deux sections avec :

- les membres « permanents », tous issus, à ce jour, de l'Inspection Générale des Postes et Télécommunications (Inspecteurs Généraux, Ingénieurs Généraux et Chargés de Mission) mais qui ont exercé leurs responsabilités dans des secteurs variés (Poste, Télécommunications, Industrie, Audiovisuel,...) ;
- les « membres associés », qui occupent des responsabilités élevées dans la recherche publique et privée, les télécommunications, les « équipementiers », l'industrie et les services informatiques, les études, la haute administration, le secteur des services et de la grande distribution...

Dans la réalité et dès le départ, les deux sections se sont toujours réunies ensemble. L'exigence de la collaboration, de l'échange entre « cultures », démarches et expériences différentes, de la confrontation systématique des problématiques et des points de vue, sont tout de suite apparus comme déterminants et prioritaires, cela par rapport à ce que serait une démarche plus technique d'approfondissement et de recherche dans les techniques concernées.

Cette définition de nos travaux et de notre action a tout naturellement découlé de la nature même des tâches, responsabilités et missions confiées au C.G.T.I. au service de l'activité gouvernementale : la veille et le diagnostic, l'éclairage des grandes orientations et des choix, la préparation des décisions, l'évaluation des politiques dans ce secteur de plus en plus stratégique et économiquement « structurant » des technologies de l'information.

La maîtrise des technologies de l'information, de leur développement et de leur insertion dans l'économie et la société civile ne peut être correctement assurée par une approche purement technique, limitée à une démarche spécifique d'investigation et de réflexion, si solide soit-elle. Il y faut la mixité des approches, nourries de disciplines scientifiques et d'expériences sociales et humaines variées.

C'est précisément ce que peut apporter le C.G.T.I. grâce à cette composition diversifiée, à un niveau élevé d'expérience et de responsabilité, et au mode de fonctionnement qu'il a adopté ; ce qui en fait une institution à la fois éminemment

moderne et très originale dans l'histoire de notre Etat et de notre administration. C'est du moins le constat positif que l'on peut faire de cette année 2000.

A titre d'exemples de la nature de la contribution du C.G.T.I. au cours de cette année, on citera :

- la proposition, retenue par le Premier ministre, de la création sous sa Présidence d'un Conseil Stratégique des Technologies de l'Information, réunissant une sélection de grands patrons de l'industrie et responsables R & D dans ce domaine, qui s'est poursuivie par la mise en place de l'ensemble du dispositif ;
- le travail effectué sur le problème important et complexe du « dégroupage » avec au préalable, le rassemblement d'une masse abondante de comparaisons internationales ;
- le suivi assuré, depuis 1999, du problème de l'UMTS, la livraison du rapport sur les enchères et la remise au Secrétaire d'Etat à l'Industrie de notes d'alertes et de propositions sur les modalités d'attribution des licences.

Ainsi, les deux Présidents ont-ils travaillé de concert, en permanence, pour la sélection, la préparation, la tenue et l'exploitation des réunions mensuelles, de même que pour la sélection et la conduite à bonnes fins des investigations, missions et études. Notons qu'un changement est intervenu en cours d'année : début juillet, sur décision du ministre Christian PIERRET, Jacques POMONTI a été nommé à la présidence de la section économique et juridique en remplacement de Jean-Pierre LE CHEVILLER, nommé Président du Comité de l'Inspection.

Ce changement n'a en rien modifié la manière de travailler de l'ensemble du C.G.T.I. telle qu'établie au départ. Au contraire : la collaboration avec les « membres associés » s'est développée, plusieurs d'entre eux étant directement mis à contribution, cela en dépit des limites imposées par leurs engagements professionnels.

Par ailleurs, nous avons pu mettre en œuvre, à plusieurs reprises, la procédure de traitement en trois phases pour chaque grande mission, telle qu'elle fut établie en 1999 : 1°) lancement de la mission après définition d'un cahier des charges ; 2°) présentation et examen en sections des principaux résultats ; 3°) acheminement des conclusions auprès de l'autorité gouvernementale sous la forme d'un rapport complété d'un résumé et d'un avis adopté en réunion plénière des sections.

Voici, rapidement énumérées, les questions principales (missions d'études spécifiques, communications des membres, intervenants extérieurs...) examinées (et qui ont donné lieu, lorsque cela est apparu possible, nécessaire et souhaitable, à l'adoption d'« avis » formels) lors des réunions des sections au cours de l'année 2000 :

Réunion du 5 janvier 2000 :

- ♦ « L'évolution de l'industrie des télécommunications » ;
- ♦ « L'Internet du futur » : ce rapport faisait suite à une première présentation des développements aux Etats-Unis (devant les sections en 1999) et au rapport sur « la téléphonie sur Internet » établi la même année. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une coordination préalable étroite avec le R.N.R.T. dont il a éclairé les travaux.

Réunion du 2 février 2000 :

- ♦ « Retour de mission aux Etats-Unis » : à cette occasion a été décrite l'organisation mise en place auprès de la Présidence américaine (PITAC et OSTP). Ont été formulées des suggestions visant à mettre en œuvre en France une concertation institutionnalisée entre gouvernement et décideurs industriels et de la R & D dans les technologies de l'information, concertation qui soit adaptée à la pratique française. Ces suggestions, approfondies et précisées, ont été reprises favorablement par le Premier ministre, adoptées en C.I.S.I. en juillet et ont donné lieu dès novembre à la création du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information dont le C.G.T.I. est chargé d'assurer le fonctionnement.

Réunion du 1^{er} mars 2000 :

- ♦ Présentation du projet de « Réseau de Radiodiffusion Numérique Educatif ». Cette présentation a été également l'occasion de faire le point sur l'état du dossier de la radio numérique terrestre et satellitaire et de l'évolution de la norme DAB.

Réunion du 12 avril 2000 :

- ♦ Conclusions et recommandations de l'enquête sur « La place des Français dans les organismes internationaux qui concernent les technologies de l'information » (cf. aussi réunion du 3 mai).
- ♦ « Le V^{ème} programme cadre de recherche et développement pour les technologies de l'information : état des lieux, adaptation à la vitesse des changements, synergie entre programmes nationaux et programmes communautaires » (cf. aussi réunion du 7 juin).

Réunion du 3 mai 2000 :

- ♦ « Un exemple de croissance externe : CAP GEMINI aux Etats-Unis et l'acquisition de la partie conseil d'Ernst & Young ».
- ♦ Examen puis adoption de l'avis au Ministre faisant suite au rapport sur « la Place des Français dans les organismes qui traitent des technologies de l'information ».

Réunion du 5 juin 2000 (tenue exceptionnellement à la Cité des Sciences et de l'Industrie) :

- ♦ Examen et adoption de la « note d'alerte » au Ministre sur l'organisation de la recherche et du développement en Europe.
- ♦ Présentation et démonstration du réseau interne à haut débit de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Réunion du 5 juillet 2000 :

- ♦ « La problématique du dégroupage dans le monde : l'exemple des Etats-Unis ; éléments d'information sur l'Europe ».
- ♦ « La simplification des procédures du MINEFI ». Il s'agit des premiers éléments du rapport de la mission mise en place au sein du C.G.T.I. à la suite de la demande des Ministres Laurent FABIOUS et Christian PIERRET. Un second rapport, plus complet devait être transmis aux ministres le 30 octobre suivant.

Réunion du 6 septembre 2000 :

- ♦ « Concevoir et construire pour habiter demain : analyses et réflexions sur l'introduction des technologies de l'information dans le logement. Problématiques et comparaisons internationales ». Outre le rapport lui-même, ce travail a fait l'objet d'une note résumée de conclusions transmise au Ministre, Christian PIERRET.
- ♦ « L'Internet Society (ISOC) - Colloque de Yokohama : INET 2000 des 19 aux 21 juillet 2000 » : communication sur cette manifestation qui constitue le congrès mondial de l'Internet qui se tient chaque année.

Réunion du 14 septembre 2000 :

- ♦ Réunion exceptionnelle organisée à la demande du Ministre, Christian PIERRET, et présidée par lui. Elle portait sur « Le commerce électronique : situation comparative en France - Etats-Unis - Allemagne - Royaume-Uni ; problématique et développement ».

Réunion du 4 octobre 2000 :

- ♦ « Le R.N.T.L. (Réseau National Technologies Logicielles) : résultats de l'appel d'offres 2000 ; problèmes et perspectives pour 2001 » : présentation par son Président, membre associé.
- ♦ Examen d'une note de travail sur « les domaines prioritaires de réflexion susceptibles d'être proposés au futur C.S.T.I. (Conseil Stratégique des Technologies de l'Information) ».

Réunion du 8 novembre 2000 :

- ♦ « Espace et domination » : série de communications : la dimension stratégique de l'espace et le retard de la France et de l'Europe ; satellites civils et télécommunications : ne pas préserver le terrestre au détriment des satellites, notamment en matière de fréquences ; avenir prometteur du satellite dans les télécommunications : boucle locale à haut débit et transmission IP.

Réunion du 6 décembre 2000 :

- ♦ Dans le cadre du programme d'études engagé dès 1999 sur « la dimension sociologique des technologies de l'information », présentation de deux contributions :
 - ↳ « Nouvelles technologies de l'information et la communication, développement des services : état des recherches ».
 - ↳ « Attitude et comportement de la population face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

A cette occasion, ont été présentés les résultats de la dernière enquête du C.R.E.D.O.C. qui comportait, pour la première fois, une vague de questions spécifiques relatives aux usages et à l'appropriation des technologies de l'information, questions élaborées conjointement avec le C.G.T.I.

A noter que ces résultats ont fait l'objet d'une note d'information au Ministre, Christian PIERRET, dès le 14 novembre. Il s'agit là d'une programme destiné à être reconduit (avec adaptations autant que nécessaire) d'année en année.

IV.2 - La Section commune CGTI/CGM

La Section « Innovation et entreprises » commune au Conseil Général des Mines et au Conseil Général des Technologies de l'Information, a continué à fonctionner durant l'année 2000 sous la responsabilité de ses deux co-présidents, Jean-Michel YOLIN, Ingénieur Général des Mines, et Jean-Claude MERLIN, Ingénieur Général des Télécommunications.

Le Groupe « Formation » de la Section, co-présidé par Dominique MOYEN, Ingénieur général des Mines, et Pierre-Yves SCHWARTZ, Ingénieur Général des Télécommunications, a contribué à comparer les pratiques des écoles des mines et des télécommunications et à renforcer les capacités de propositions de la Section dans le domaine de la formation des ingénieurs.

Dans ce cadre, les échanges ont été poursuivis avec le Conseil Général du Génie Rural et des Eaux et Forêts, le Conseil Général des Ponts et Chaussées et le Conseil Général de l'Armement, dont les Ministères ont également la tutelle d'écoles.

La Section et le Groupe « Formation » se réunissent en alternance, sur une base mensuelle. Un intranet permet d'accéder aux dates de réunion, aux ordres du jour, aux comptes rendus et aux rapports déjà examinés ; il offre un espace de travail pour les rapports en cours, référence les textes utiles sous forme de « liens » et pointe vers des sites externes en rapport avec la mission de la Section.

Au cours de l'année 2000, sans négliger les suites des principales études précédentes en matière de création d'entreprises et d'incubateurs, la Section commune et le Groupe « Formation » ont notamment examiné les rapports suivants :

- « Le rôle de l'Etat dans les infrastructures régionales de télécommunications » ;
- « Grandes Ecoles et monde virtuel ; un nouveau paradigme de formation », étude démarrée en 2000 ; cette étude devrait déboucher sur des recommandations aux écoles des mines et des télécommunications ;
- « Synthèse sur l'activité développement industriel des DRIRE ;
- « Propriété intellectuelle en matière de logiciel », rapport ayant donné lieu à un avis de la Section ;
- « Internet et PME » (version 2000).

La Section a également suivi les travaux de la Conférence des directeurs des écoles des Mines (CODEM) et ceux du Groupe des Ecoles des Télécommunications (GET) sur divers aspects (Recherche, formation continue, création d'entreprises, international), ainsi que les Groupes de travail mis en place sur la stratégie des deux groupes d'écoles (« Groupe de Réflexion Stratégique » interne au GET et Groupe « Orientation Stratégique des Ecoles des Mines » animé par un président d'entreprise industrielle.

V - L'ACTIVITE DU COMITE DE L'INSPECTION

Le comité de l'inspection du C.G.T.I. a réalisé en 2000 comme l'année précédente un ensemble soutenu d'études selon le programme défini en début d'année par le ministre.

Il est à remarquer que la fonction d'inspection *stricto sensu* n'intervient que très minoritairement dans ce programme ; en conséquence, la frontière entre les activités des Sections et celles du Comité de l'Inspection est devenue quelque peu arbitraire, ce qui n'ira pas sans influence sur l'organisation future des travaux au sein du Conseil Général des Technologies de l'Information, celui-ci devant d'ailleurs, du fait de la création du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information, voir encore ses contributions s'étendre.

V.1 - Les missions reprises du programme 1999

Il s'agit des missions suivantes :

- ◆ Internet en Afrique francophone : rôle et place de la France. Cette étude n'a pas été prolongée au-delà d'une étude documentaire, ce stade de travaux ayant donné satisfaction au commanditaire (DiGITIP).
- ◆ Réseau RIMBAUD : situation, évolution, génération suivante. Après un rapport d'étape (septembre 2000), un document définitif confidentiel a été transmis au Premier Ministre en mars 2001.
- ◆ Typologie des nouvelles applications et des nouveaux usages des réseaux à haut débit, bilan des réalisations effectuées, identifications des freins publics et privés qui peuvent éventuellement nuire au développement des nouveaux usages. Cette étude lourde confiée à J.C. Bourdier, Directeur du Développement du Républicain Lorrain a mobilisé pendant près d'un an un ingénieur général du Conseil Général des Technologies de l'Information. Les principales conclusions de ce rapport sont données sur le site www.telecom.gouv.fr
- ◆ Quelles sont les propositions pour doter la France d'une expertise indépendante dans le document des T.I.C.

V.2 - Les missions confiées dans le cadre du programme 2000

Il s'agit des missions suivantes :

- **le secteur de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication**
 - ◆ Evolution des téléprocédures à destination des entreprises (*voir le site www.cgfi.org*).

- ◆ Espaces de vie intelligent en Europe : enjeux économiques et tendances structurelles de l'intégration des technologies dans l'habitat. Une note de réflexion a été transmise au ministre sur ce sujet dont l'étude devrait se prolonger en 2001.
- ◆ Système d'information du CGTI : le service dispose désormais d'un Intranet autorisant la mise en commun d'informations dédiées à ses membres, confidentielles ou pas, constituant une base de données d'archivage et de travail.
- ◆ Synthèse des mesures relatives aux TIC dans les schémas collectifs de l'information, de la communication et des nouveaux contrats de plan.

➤ *le secteur postal :*

- ◆ Traitement des réclamations de La Poste : informations fournies à La Poste (permettre à l'Etat de mieux exercer le rôle que lui confère l'article 19 de la directive postale de 1997).
- ◆ Bilan de l'opération CYBERPOSTE. Etude sur le calendrier de mise en œuvre, les implantations des bornes, le coût et l'intérêt du projet et des perspectives d'évolution.
- ◆ Le soutien des États de l'UE au transport postal de presse : comparaison européenne. Objectif : dans la perspective de la fin des accords Galmot, et d'un examen attentif par la Commission européenne du soutien de l'Etat français du transport postal de presse, étudier les types de soutien apporté par les Etats de l'UE au transport de presse.
- ◆ Evolution du secteur postal en Europe.

➤ *le secteur des télécommunications :*

- ◆ L'accès des personnes sourdes et malentendantes à la communication.
- ◆ Défense et sécurité dans les réseaux de télécommunications d'entreprises et prise en compte de la sécurité des systèmes d'information par les entreprises.
- ◆ Face à l'augmentation des missions de l'Agence Nationale des Fréquences, opportunité de créer un service permanent aux Caraïbes.
- ◆ Avantages et inconvénients des technologies des voies de retour actuelles et préfigurées sur les réseaux audiovisuels : où se fera la convergence ?
- ◆ Le dégroupage de la boucle locale : comparaisons internationales ? (*voir le site www.cgti.org*).

- ◆ Comparaisons des schémas institutionnels (fonctionnels et décisionnels) de l'Autorité Réglementaire Nationale (ARN) en matière de télécommunications au sein des pays de l'Union Européenne.

➤ **Missions qui font appel aux compétences des inspecteurs et ingénieurs généraux**

- ◆ Simplification des règles et procédures administratives au MINEFI dans le cadre des relations entre l'administration, les usagers et le personnel.
- ◆ Evaluation du projet TURK POSTA 2000.
- ◆ Groupe de pilotage sur « le bilan de la couverture du territoire par les réseaux de radiotéléphonie ».
- ◆ Enquête sur le programme d'armement relatif au système IFF du futur (Identification amis et ennemis).
- ◆ Analyses permettant d'orienter et d'accentuer l'action des pouvoirs publics en faveur des entreprises menacées des secteurs du textile, habillement, cuir et chaussure.

VI - LA GESTION DU CORPS DES INGENIEURS DES TELECOM-MUNICATIONS

VI.1 - Le secrétariat général

Outre la gestion des moyens du Conseil Général, le secrétariat général du Conseil Général des Technologies de l'Information assure la gestion individuelle et collective des membres du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications. A cette fin, il mène trois types d'actions :

- la gestion administrative des ingénieurs du corps,
- la gestion individuelle qui porte en particulier sur les carrières et les mobilités,
- des réflexions, des études, des consultations et des propositions portant sur la promotion et l'évolutions du corps, concernant plus particulièrement la mobilité, le recrutement, la formation et de l'adaptation des textes qui régissent le corps.

L'ensemble de ces actions fait l'objet de concertations avec les partenaires sociaux concernés.

Les effectifs consacrés à ces missions comprennent, outre le secrétaire général et son adjoint (qui assurent également les fonctions respectivement d'administrateur général et de directeur du développement et des affaires financières du Groupe des Ecoles des Télécommunications), trois personnes dont un cadre A qui assurent la gestion administrative des fonctionnaires du corps, et une secrétaire.

VI.2 - La gestion administrative des ingénieurs des télécom-munications

Le service de la gestion administrative des ingénieurs des télécommunications est assuré par trois personnes.

Ce service a assuré en 2000 les actes de gestion dont il a la charge. Il est à noter en particulier :

- une sensible augmentation des changements de positions administratives constatée en 2000 (479 en 2000, 406 en 1999), caractérisée par un accroissement des disponibilités et des retraites (notamment à jouissance différée) ;
- l'introduction des nouvelles modalités d'affectation ouvertes par le nouveau statut des ingénieurs des télécommunications, qui a donné lieu à de nombreux contacts avec les services recruteurs ;
- la poursuite des actions visant à l'amélioration des outils de gestion, notamment informatiques ;

- la prise en charge pour le compte de différents ministères d'actes de gestion concernant des ingénieurs des télécommunications, en particulier le recouvrement des cotisations des pensions de retraite ;

Les actes de gestion individuels pris en 2000 sont dénombrés ci dessous :

Nombre d'arrêtés	479
dont:	
- Recrutements	25
- Nominations IG2*	26
- Promotions IG1*	20
- Promotions IGC*	24
- Promotions IGG*	10
- Dossiers présentés à la Commission de Déontologie	53
- Retraites	35

- * IG1 grade d'ingénieur de première classe
- * IG2 grade d'ingénieur de deuxième classe
- * IGC grade d'ingénieur en chef
- * IGG grade d'ingénieur général.

Un certain nombre d'actions collectives menées en 2000 sont à souligner :

- l'organisation des élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel auprès de la Commission Administrative Paritaire des ingénieurs des télécommunications ;
- la préparation et l'organisation des séances de la Commission Administrative Paritaire pour l'avancement des personnels du corps des ingénieurs des télécommunications ;
- l'organisation d'actions de promotions du corps auprès des élèves de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Normale Supérieure ;
- des travaux d'études visant la mise en place des mesures d'application du nouveau statut des ingénieurs des télécommunications, notamment en ce qui concerne les nouvelles voies de recrutement ;
- des travaux d'études comparatives portant sur les rémunérations ;
- des travaux dans le domaine juridique, visant à préciser les droits des personnels du corps au regard des différentes positions administratives et de la retraite.

Enfin, des actions ont également été menées dans le cadre de la gestion individuelle des membres du corps, il s'agit notamment de :

- l'information individuelle des personnels du corps des ingénieurs des télécommunications concernant leurs droits, notamment en ce qui concerne les questions de retraite, de mobilité, de rémunération et d'avancement ;
- le suivi dans ses aspects pratiques des mouvements d'ingénieurs, en particulier lors de l'affectation des jeunes fonctionnaires en sortie d'école, la coordination des organismes payeurs, l'information des ministères et des établissements concernés et le règlement d'éventuelles difficultés ;
- des actions ponctuelles de médiation avec les employeurs ;
- l'information des fonctionnaires et agents publics des différents services de l'Etat concernant les possibilités d'intégrer le corps des ingénieurs des télécommunications, en particulier celles ouvertes par le nouveau statut ;
- le traitement d'un recours particulièrement complexe, déposé auprès de la Commission Administrative Paritaire.

VI.3 - L'évolution du statut des ingénieurs des télécommunications

Entrepris depuis 1996, le projet de décret portant modifications du statut du corps des ingénieurs des télécommunications a été adopté et signé en 2000.

Cette adaptation du texte qui régit le corps des ingénieurs, porte en particulier sur le recrutement et la formation, elle tient compte expressément de l'évolution des besoins actuels et potentiels de l'Etat et de ses services, et permettra de maintenir le haut niveau de compétence du corps.

VI.4 - Le suivi des carrières et des mobilités

L'action engagée depuis plusieurs années visant à faciliter le déploiement des ingénieurs des télécommunications s'est prolongée en 2000. L'accroissement des demandes des services qui ont sollicité le secrétariat général pour recruter des ingénieurs s'est encore affirmée, ce qui a nécessité un examen attentif de ces demandes et une sélection. Comme pour les années antérieures, il n'a pas été possible de donner satisfaction à l'ensemble de ces demandes.

En 2000 le nombre de ministères et d'établissements de l'Etat où des ingénieurs des télécommunications exercent, a augmenté par rapport aux trois années précédentes. Les besoins d'ingénieurs des télécommunications exprimés par l'ensemble des administrations et services de l'Etat sont en constante augmentation. Les ministères ont reconduit en 2000, leur démarche budgétaire de transformations d'emplois pour leur permettre de recruter en position d'activité des jeunes ingénieurs en sortie d'école.

Les entretiens individuels menés par le secrétaire général avec chaque membre du corps se sont poursuivis en 2000 malgré la surcharge qu'a représenté la participation à ses autres missions, (en particulier la mise en chantier du plan stratégique 2001-2005 du Groupe des Ecoles des Télécommunications). Ces entretiens permettent de mieux répondre aux besoins de

l'Etat exprimés par les différents demandeurs et d'orienter de façon plus pertinente les mobilités et les carrières. Le nombre d'entretiens individuels de carrière menés en 2000 est de près de 150, ce qui porte le nombre cumulé de ces entretiens depuis 2000 à plus de 800.

VI.5 - Le recrutement et la formation

Une des missions du secrétariat général est d'adapter les caractéristiques du corps des ingénieurs des télécommunications à l'évolution des besoins de l'Etat, dans une perspective à moyen et long terme. Les modifications inscrites dans le statut particulier du corps qui vient d'être adopté constituent une première action en ce sens, elle sera prolongée par la mise en œuvre de ce nouveau texte.

Par ailleurs la mission sur la modernisation du cursus de formation initiale des ingénieurs du corps des télécommunications confiée à Pascal Faure en 1999 a présenté ses conclusions. Elles constituent un guide d'action pour l'avenir qu'il conviendra d'actualiser en permanence.

VI.6 - Les relations sociales

Les personnels du corps des ingénieurs des télécommunications sont regroupés pour la très large majorité d'entre eux au sein d'une amicale qui a créé son propre syndicat, le Syndicat Associé des Ingénieurs des Télécommunications (SAIT). Ce syndicat détient 6 sièges sur 8 aux Commissions Administratives Paritaires compétentes, les deux autres sièges étant détenus par le syndicat CFDT.

Les relations avec ces syndicats et ceux qui ne sont pas représentés au sein des CAP sont constantes, les organisations syndicales sont d'une part représentées dans les différentes instances de consultations qui participent aux décisions concernant le corps des ingénieurs et en particulier celles qui portent sur les questions de recrutement et de formation. D'autre part les syndicats sont consultés individuellement à chaque occasion, ou reçus à leur demande par le secrétaire général ou le vice-président du CGTI.

L'organisation des élections pour la désignation des représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire a été une occasion de conforter les bonnes relations entre le secrétariat général et les organisations syndicales.

VII - LA TUTELLE DU GROUPE DES ECOLES DES TELECOM-MUNICATIONS

VII.1 - Présentation

Le Groupe des Écoles des Télécommunications a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Créé le 1^{er} janvier 1997, par décret en Conseil d'État en date du 27 décembre 1996, c'est un établissement public administratif national, doté de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Secrétariat d'État à l'Industrie. Il assure la mission de service public d'enseignement supérieur des télécommunications, auparavant exercée par l'opérateur public France Télécom.

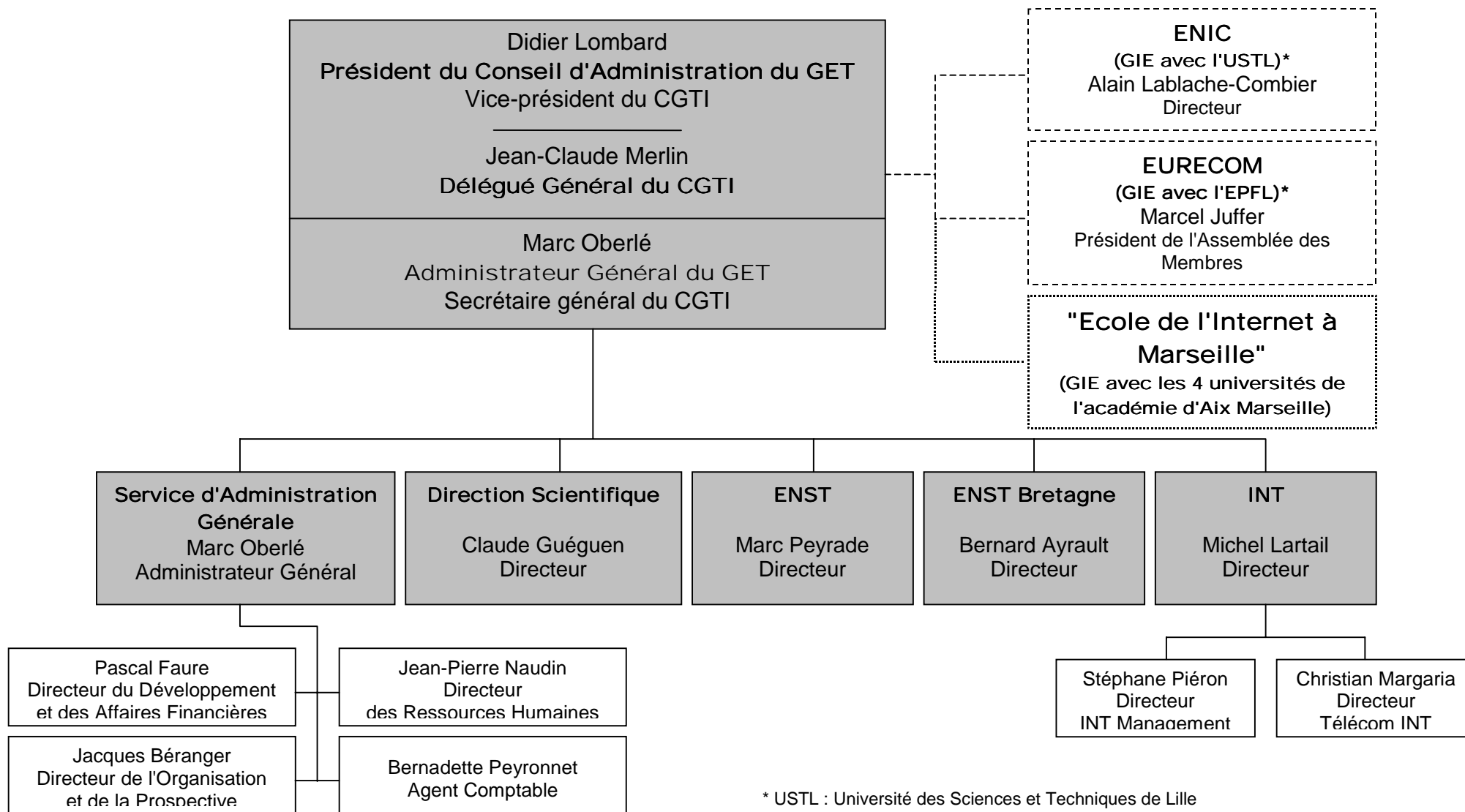
Le Groupe est composé de trois écoles ou institut et d'un service d'administration générale. L'École Nationale Supérieure des Télécommunications (Télécom Paris), située à Paris, forme, entre autres, des ingénieurs-élèves ayant vocation à appartenir à des corps d'ingénieurs de l'État et, en particulier, au corps interministériel des ingénieurs des télécommunications. L'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne (ENST Bretagne), située à Brest, dispense en particulier des formations orientées vers l'international et les métiers technico-commerciaux. Elle contribue au développement régional. L'Institut National des Télécommunications (INT), situé à Evry, s'affirme dans les services et systèmes de communication et traitement de l'information, des techniques aux usages. Télécom INT dispense une formation d'ingénieur, et INT Management une formation au management et technologies, avec, comme trait commun aux deux écoles, la recherche, l'innovation et la création d'entreprises.

Chaque école bénéficie de l'autonomie pédagogique. Elle délivre, sous son appellation propre, les diplômes et titres pour lesquels elle est habilitée.

Les activités de recherche sont coordonnées par une direction scientifique groupe.

Par ailleurs, le Groupe des Écoles des Télécommunications est membre de deux GIE : l'ENIC (Ecole Nouvelle d'Ingénieurs en Communication) à Villeneuve d'Asq, en coopération avec l'Université de Lille, et l'Institut EURECOM à Sophia Antipolis en coopération avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Enfin, le GET est partie prenante dans le projet de création d'une Ecole de l'Internet à Marseille.

Organigramme du Groupe des Écoles des Télécommunications



* USTL : Université des Sciences et Techniques de Lille

* EPFL : Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

VII.2 - Les faits marquants de l'année 2000

VII.2.1 - La validation du plan stratégique GET 2001 - 2005

Le GET a lancé l'étude de la stratégie du Groupe au premier semestre 1999.

Il s'agissait de permettre, d'une part, de mieux positionner le GET dans son environnement (recherche, enseignement supérieur, relations avec l'entreprise...) à la faveur de la forte évolution du secteur porteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et, d'autre part, d'orienter son action au plan national et international en précisant ses axes de développement.

L'élaboration du plan stratégique s'est poursuivie, devenant **la priorité de l'année 2000**, pour aboutir à son adoption par le Conseil d'Administration le 21 décembre 2000. Ce plan précise le positionnement et l'objectif de développement du GET, à savoir constituer un acteur majeur de la société de l'information et un pôle de référence européen en terme de formation supérieure.

L'adoption du plan stratégique du GET 2001-2005 par le Conseil d'Administration est l'aboutissement d'une réflexion qui a associé près de cent cinquante personnes du GET ainsi que des personnalités extérieures éminentes du domaine des technologies de l'information et de la communication (entreprises, enseignement supérieur, institutions nationales et internationales,...).

Dès mars 2000, le Directoire du GET et le Groupe de Réflexion Stratégique (GRS) se sont réunis en séminaire afin de mettre en perspective les différents travaux réalisés (conclusions des groupes d'approfondissement et des différentes études externes) avec les propositions de développement et de positionnement du GET.

Cela a abouti à la **détermination des premières orientations stratégiques**, aussi bien en terme de positionnement (constituer un acteur majeur de la société de l'information en étant une fédération d'écoles et un organisme public de recherche) que de croissance (devenir en France un pôle de référence en TIC en formation initiale et acquérir une véritable dimension internationale, ainsi que jouer un rôle majeur en recherche publique en TIC en doublant l'effort de recherche en 5 ans). Lors du Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI), **le Premier Ministre a confirmé l'objectif de croissance du Groupe et décidé du soutien de l'État en ce sens.**

Sur ces bases, le plan stratégique 2001-2005 a été finalisé et présenté aux directeurs et membres des comités de direction des écoles du GET lors d'un séminaire en octobre 2000, puis aux organisations syndicales et à un Conseil d'Administration informel en novembre, la version finale ayant été **approuvée par le Conseil d'Administration de décembre 2000.**

(Le Rapport stratégique et la Cartographie de la recherche sont consultables sur <http://.www.get.enst.fr>).

VII.2.2 - La recherche et la valorisation de la recherche

L'année 2000 a été celle de la définition d'une stratégie de recherche pour le GET, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique global 2001-2005 et, plus généralement, de la recomposition du paysage de la recherche nationale dans le domaine des STIC, notamment sous l'impulsion du CISI de juillet 2000.

Pour identifier précisément les forces de recherche du GET, une "cartographie" a été dressée, résultat d'une analyse matricielle obtenue en croisant les compétences disciplinaires des enseignants-chercheurs et les domaines d'activité où elles s'exercent. Des priorités de développement ont été définies en fonction des défis scientifiques à relever. Les conditions du déploiement de la recherche ont été étudiées, en termes d'acteurs, de partenariats, d'outils et d'organisation avec l'objectif de structurer le GET comme un organisme public de recherche, acteur majeur de l'innovation et du développement de la société de l'information.

La première campagne de projets soutenus par des crédits incitatifs a donné lieu à trois journées pleines de présentation de résultats en septembre 2000. Le programme 2000 est en cours avec 16 projets retenus et un budget en hausse (de 5MF à 7MF).

Des thèmes scientifiques ont été clairement encouragés, en cohérence avec les priorités définies dans le plan stratégique ; le critère fédératif a été étendu de telle sorte que certaines équipes ont pu intégrer des partenaires extérieurs, industriels ou académiques, français ou étrangers. Mais au-delà de la pertinence scientifique et de l'aspect fédératif, c'est toujours le potentiel stratégique des projets en terme de développements ultérieurs et notamment industriels qui caractérise l'esprit de ce programme.

Une démarche commune aux Écoles a été mise en place dans le domaine de la valorisation selon trois étapes, qui ont donné lieu à la définition de procédures et à la mise à disposition d'outils : identification des sources d'innovation et travaux préparatoires (procédure de détection et de protection de l'innovation ; outils de gestion des contrats ; outils de négociation et de rédaction des contrats) ; protection des résultats de la recherche et prise des décisions (élaboration de la procédure de protection par brevets du GET ; création de la Commission de valorisation) ; valorisation et exploitation postérieure des résultats (constitution du portefeuille de propriété intellectuelle du GET et développement du partenariat). Un des faits marquants de cette année 2000 est l'accord de partenariat signé entre France Télécom R&D et l'ENST Bretagne dans le domaine des turbo-codes.

VII.2.3 - L'entrepreneuriat (création de GET Valorisation)

Le plan stratégique 2001-2005 du GET a confirmé l'importance accrue que devait prendre l'entrepreneuriat au sein du GET, en termes de valorisation de la recherche et d'enseignement.

Ainsi, à l'initiative du GET, l'État a adopté le principe du lancement d'un **fonds d'amorçage appelé T-Source, visant à soutenir la création d'entreprises** spécialisées en systèmes de services innovants de télécommunications. Ce fonds, créé le 21 décembre 2000, devrait être doté de 150 MF. Il rassemble la Caisse des Dépôts et Consignations, le Groupe AXA, l'INRIA et le GET, qui a décidé d'y investir 11 MF et l'État 20 MF.

Pour ce faire, **une société de valorisation, GET Valorisation S.A.S**, filiale à 100 % du GET, a également été créée afin de permettre, en France et à l'étranger, la prise de participation dans des fonds d'investissement, de développement technologique, dans les domaines des télécommunications et des technologies de l'information.

D'autres initiatives ont vu le jour :

- une **première rencontre des créateurs d'entreprise du GET** a été mise en place pour favoriser l'échange de points de vue et le dialogue avec des partenaires externes ;
- un **DESS sur l'entrepreneuriat** a été créé à l'INT en partenariat avec l'Université d'Evry Val-d'Essonne et la **sensibilisation de tous les étudiants** à la création d'entreprise a été renforcée dans les écoles, notamment à l'INT où une semaine "Challenge Entreprendre" a été instaurée ;
- les incubateurs des trois écoles ont accueilli 30 projets. Plusieurs entreprises ont été créées, notamment E-Brands, Axicare et Active Télécom à Télécom Paris ; Antenessa à Télécom Bretagne et enfin, Comparatel et Toolinux à l'INT.

VII.2.4 - La fin de la période de transposition du personnel

Au 31 décembre 2000 s'est achevée la période transitoire instituée par les textes fondateurs du GET, au terme de laquelle les personnels mis à la disposition par France Telecom devaient choisir entre leur intégration au sein du GET ou leur retour au sein de l'opérateur.

Durant cette période de quatre ans, le GET a élaboré son cadre de gestion du personnel, qui a été adopté par son Conseil d'Administration. Une large opération d'information a accompagné les différentes phases de ce chantier afin que chacun puisse exprimer son choix à terme en toute connaissance de cause. Par exemple, près de 250 questions ont fait l'objet d'une réponse personnalisée.

Ainsi, à partir de janvier 2001, à quelques exceptions près liées à des raisons techniques (départ imminent en retraite ou en congé de fin de carrière,...) la totalité des personnels du GET est désormais rémunérée directement par l'établissement.

VII.2.5 - L'international

Au cours de l'année 2000 la définition d'une stratégie pour le GET a comporté un volet "international". Outre des objectifs généraux concernant l'augmentation et la définition des flux d'échanges d'étudiants et de professeurs entre nos écoles et des universités partenaires à l'étranger, un des objectifs principaux a été l'organisation de programmes spécifiques pour étudiants étrangers : les programmes du "master of science GET".

Un groupe de travail réunissant des responsables des trois écoles d'ingénieurs a défini une charte commune pour ces programmes de master, dont les premiers vont voir le jour à

l'INT dès octobre 2001. La Fondation Louis Leprince-Ringuet a accordé une aide significative pour la promotion de ces programmes.

Les faits marquants pour chaque école

Pendant l'année 2000 **Télécom Paris** a augmenté et diversifié ses recrutements à l'international, pour lesquels elle a reçu une aide de la Fondation Louis Leprince-Ringuet. Elle a ainsi pu recruter des élèves polonais et tchèques. A la suite de cette offre de **Télécom Paris**, des cours de français langue étrangère sont maintenant offerts dans les universités partenaires. Elle s'apprête à admettre des étudiants chinois, qui ont été sélectionnés lors d'une mission dans de grandes universités de Pékin et Shangäi, au sein d'un programme "50 étudiants chinois à ParisTech".

Membre du réseau UNITECH, réseau créé à l'initiative de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, elle est l'école française qui a eu le plus grand nombre de candidats étrangers de ce réseau (dont font aussi partie Polytechnique, les Mines et les Ponts par exemple). Ce programme, subventionné par des industriels, lie une année d'études à l'étranger dans un établissement du réseau et un stage dans une des entreprises partenaires.

En 2000, **l'ENST Bretagne** a accueilli ses premiers étudiants chinois et indiens. Cette opération se fait à l'intérieur du programme "n+1" de l'agence Edufrance qui vise à attirer dans les Ecoles et universités françaises des étudiants de plusieurs pays étrangers. Une formation à la langue française d'une durée de trois mois est suivie d'une période de transition avant l'intégration totale des étudiants étrangers dans le programme de 2^{ème} année. Le Diplôme d'Ingénieur est finalement délivré à la fin de la 3^{ème} année. L'ENST Bretagne sera sans doute appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans ce programme dans les années à venir.

Par ailleurs, trois nouvelles formations internationales ont débuté en l'an 2000 :

- une année complète, remplaçant une année d'option, sur le programme "Master of Science in New Information Technology" de l'Université de Ball State, à Muncie, Indiana (1 élève est parti dans ce cadre) ;
- une année complète sur le programme "Master of Engineering in Electronic Systems" de la "Dublin City University" (2 élèves) ;
- un semestre, remplaçant le semestre 4, sur le programme "European Project Semester" à l'Ecole d'Ingénieurs de Copenhague-Danemark (Ingeniørhøjskolen Københavns Teknikum) (2 élèves).

Pour l'INT le fait marquant est sans doute le montage de deux programmes de "master of science GET", l'un dans le domaine des réseaux, l'autre du multimédia, qui seront ouverts à la rentrée 2001.

VII.3 - LES CHIFFRES CLES DU GROUPE

VII.3.1 - Les élèves

Effectifs inscrits au titre de l'année 2000 - 2001

	ENST	ENST Br.	T INT	INT M	ENIC	Total GET
Ingénieurs/Managers	686	558	576	468	546*	2 834
Mastères spécialisés	151	65	104			320
Thésards (au 01.01.01)	225	126	66			417
Total	1 062	749	1 214		546	3 571

*dont formation professionnelle et Apprentissage

DEA/DESS	33	35	32/108*	-	100/208
----------	----	----	---------	---	---------

*108 élèves en DESS (18 élèves INT – 90 élèves autres universités)

Diplômes délivrés en 2000

	ENST	ENST Br	T INT	INT M.	ENIC	Total GET
Ingénieurs	249	184	175	96	148	852
Mastères	102	64	61			227
Doctorats	50	17	12			79
Total	401	265	344		148	1 158

VII.3.2 - Les effectifs du Groupe des Écoles des Télécommunications

Effectifs au 31.12.2000	ENST	ENST Br	INT	SAG	Total GET
Enseignants-chercheurs	140	120	155	1	416
Administratifs et techniques	156	141	131	56	484
Total	296	261	286	57	900

Le Groupe des Écoles des Télécommunications a réalisé 281 contrats de recrutement (80 CDI, 120 CDD) et 81 avenants. Au 31 décembre 2000, le Groupe comptait 900 agents permanents (550 contrats publics GET, 255 contrats privés GET et 95 agents France Telecom mis à la disposition du GET) pour un cadre d'emploi ouvert au budget 2000 de 940 postes.

VII.3.3 - La formation continue

Le Groupe des Écoles des Télécommunications a accueilli 4755 stagiaires en formation continue dans ses écoles (y compris ENIC et EURECOM). Le chiffre d'affaires ainsi généré a été de 38,5 MF.

Il ressort de ces chiffres que le Groupe des Écoles des Télécommunications fait partie des 20 à 30 premiers organismes de formation (toutes catégories confondues). Si l'on prend en compte les domaines de compétence du Groupe et le niveau des stagiaires, le Groupe des Écoles des Télécommunications se place alors parmi les 5 premiers organismes sur le marché.

VII.3.4 - La recherche

Le montant total des contrats de recherche du Groupe des Écoles des Télécommunications pour l'année 2000 s'élève à : 14,6 MF.

Appel d'offre RNRT 2000 : Sur 14 projets soumis, 12 projets ont été labellisés.

Appel d'offre RNTS 2000 : Sur 7 projets soumis, 2 projets ont été labellisés.

Appel d'offre RNTL 2000 : Sur 11 projets soumis, 3 projets ont été labellisés.

Appel d'offre CEE 2000 : Sur 27 projets soumis, 22 projets ont été labellisés.

VII.4 - Les grands chantiers de l'année 2001

VII.4.1 - 1^{ère} année de mise en œuvre du plan stratégique GET

a) Elaboration des plans de développement annuels 2001-2005

Le Conseil d'Administration ayant adopté le plan stratégique GET 2001–2005 en décembre 2000, des plans d'actions seront élaborés par école et pour la recherche, l'objectif étant de définir et de formaliser des contrats pluriannuels entre, d'une part, le GET et l'État et d'autre part, au sein du Groupe d'ici la fin du premier semestre 2001.

b) Concourir à l'ouverture de l'École de l'internet de Marseille

L'annonce, le 15 mai 2000, par le Premier Ministre de la création d'une école de l'Internet à Marseille a été suivie d'une mission de préfiguration conduite par Pierre Conruyt. Celle-ci a débouché le 12 avril 2001 sur la création de l'Institut des Applications Avancées de l'Internet (I.A.A.I.). Bâtie sur une structure de Groupement d'Intérêt Économique, la nouvelle école de Marseille associe le GET aux quatre universités de l'Académie d'Aix-Marseille et à des partenaires académiques et industriels. Le GET apporte, à égalité avec les universités, une contribution qui représentera, à terme, le quart du budget annuel de fonctionnement.

L'I.A.A.I. accueillera en septembre 2001 sa première promotion d'élèves-ingénieurs constituée d'une cinquantaine de maîtres ès sciences. Ces élèves recevront une formation

pluridisciplinaire orientée principalement vers la conception de services innovants exploitant les technologies de l'Internet et prenant en compte les usages. A l'issue d'un cursus de deux années, ils se verront délivrer un diplôme d'ingénieur. L'I.A.A.I. développera rapidement une activité de recherche orientée elle aussi vers les services, en cohérence avec les travaux menés dans les laboratoires des écoles du GET.

VII.4.2 - Mise en place de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail

L'Aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique de l'Etat repose sur le décret n° 2000-815 du 25 août 2000. Ce texte fixe, à partir du 1^{er} janvier 2002, à 35 heures par semaine la durée du travail effectif ainsi qu'un décompte du temps de travail sur la base d'une durée annuelle de 1600 heures maximum.

Dans le cadre de l'application de ces dispositions, le GET engagera dès le premier trimestre 2001 la démarche pour mettre en place l'ARTT au sein de ses entités :

- Phase de préparation : une analyse de l'existant sera établie (état des lieux et enjeux) et débouchera sur la construction de scénarios ;
- Phase de négociation : cela permettra, au vu des informations recueillies et à partir des scénarios proposés par les groupes de travail, de fixer un cadre de discussion avec les organisations syndicales ;
- Phase de mise en œuvre.

Deux structures assureront la coordination, le suivi opérationnel et l'aide à la décision :

- Un comité de pilotage, le directoire du GET, chargé de piloter et de prendre les décisions qui s'y rapportent ;
- Un comité de projet, composé des membres des services Ressources Humaines des différentes entités et d'agents désignés par les directeurs d'entité, chargé d'assurer le suivi et la coordination du projet et d'élaborer des scénarios.

VII.4.3 - Passage à l'euro

Depuis 1998, le GET a activement participé aux travaux sur l'euro du Comité des établissements utilisateurs de SIREPA⁽¹⁾, son application budgétaire et comptable. Il a ainsi contribué à l'analyse des besoins dans ce domaine.

Un dispositif transversal au Groupe sera créé dès janvier 2001, afin d'assurer un passage coordonné et maîtrisé à la nouvelle unité monétaire au début de 2002. Ainsi, un plan de préparation au passage à l'euro sera établi. Il comportera plusieurs types d'actions, et notamment un inventaire (diagnostic et fixation de priorités) ; la réalisation des travaux

⁽¹⁾ Système d'Information Relationnel des Etablissements Publics d'Administrations.

(corrections, remplacements, préparation de décisions et de plan de formation,...) ; et enfin les vérifications et tests.

Les tâches prévues par le plan de préparation seront confiées à un groupe de projet sous la direction d'un comité de pilotage. Ce comité rassemblera un responsable GET Euro par entité partie prenante au projet, ainsi que le chef de projet. Le Directoire suivra l'avancement des travaux.

VII.4.4 - Amélioration de la gestion financière du GET

a) Préparation à l'assujettissement à la TVA

La mission principale du GET, visant l'enseignement supérieur public, ne constitue pas une activité assujettie à la TVA. C'est la raison pour laquelle, lors du changement de statut, aucun mécanisme de TVA n'a été institué au GET.

Or, les activités de recherche contractuelle et de formation continue semblent relever, en droit strict, d'un assujettissement à la TVA. Jusqu'en 2001 ces dernières activités ne constituaient qu'une faible part des ressources de l'Etablissement Public (<10 %), l'hypothèse d'une modification du régime fiscal du GET n'avait pas encore été envisagée.

Le basculement sur le GET des contrats auparavant gérés par l'Association ARECOM, qui a été réformée en 2000, donne aujourd'hui à cette question un aspect sensible en raison de l'impact financièrement pénalisant, à la fois pour les entreprises et pour le GET, de ces transferts.

Toutefois, compte tenu de la complexité de ce chantier qui doit être traité en liaison étroite avec la tutelle et l'administration fiscale, seule une réflexion approfondie et concertée peut permettre de mettre en place un régime d'assujettissement⁽²⁾ Ce chantier sera donc lancé en 2001 dans le but d'aboutir pour l'exercice 2002.

b) Passage de la période complémentaire à une période d'inventaire en matière budgétaire et comptable

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, les Directions de la Comptabilité Publique et du Budget du ministère des finances ont décidé de supprimer la période complémentaire et de la remplacer par une période d'inventaire, comparable au mode de fonctionnement du secteur privé, à partir du l'exercice 2001.

Au 1^{er} semestre 2001 un groupe de travail élaborera les procédures, les modes opératoires et le calendrier de la fin de gestion de l'exercice 2001, à mettre en place pour lisser la charge de traitement des factures.

⁽²⁾ Le GET deviendrait un assujetti partiel. Deux options seront possibles : soit la constitution de secteurs distincts d'activité, soit l'application d'un prorata général.

VIII - LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE REPRESENTATION

Les membres du Conseil Général des Technologies de l'Information assurent un certain nombre de missions de conseil et de représentation de natures très variées :

1) Participation à des Conseils d'Administration

- Président du Conseil d'Administration du GET (M. LESTRADE puis M. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de La Poste (M. LESTRADE puis M. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de France Télécom (M. LESTRADE puis M. LOMBARD).
- Conseil d'Administration de Télédiffusion de France (TDF) (M. LESTRADE).
- Conseil d'Administration du Conservatoire National des Arts et Métiers (M. MERLIN).
- Conseil d'Administration de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) (M. LESTRADE puis M. LOMBARD).
- Comité de direction de SUPELEC (M. PETIT).

2) Actions dans le domaine des ressources humaines

- Commission supérieure du personnel et des affaires sociales (COSPAS) (MM. LESTRADE, LE CHEVILLER).
- Conseil de gestion du corps des administrateurs des postes et télécommunications (M. LE CHEVILLER).
- Groupe consultatif de gestion du corps interministériel des ingénieurs des télécommunications (M. LESTRADE puis M. LOMBARD, MM. MERLIN, OBERLÉ et BÉLORGEY).
- Commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'ING (MM. DENIAUD, LE CHEVILLER, BALDY, DUPEYRON).
- Commission d'examen des recours indemnitaires (M. LE CHEVILLER).

- Participation à des jurys de recrutement, de concours, d'examen d'aptitude... (Présidence, Vice-Présidence, examinateur...) (MM. DUPEYRON, LESTRADE, MERLIN, PETIPAS).
- Présidence de l'Amicale des Administrateurs des P et T du Ministère (M. DUPEYRON).
- Médiateurs auprès du Ministère du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle pour le règlement des conflits collectifs de travail à incidence nationale (MM. LE CHEVILLER, DUPEYRON, OBERLÉ).
- Membre du Collège des Conseillers de l'Association Nationale des Directeurs et Cadres de la Fonction Personnel (M. MERLIN).

3) Actions dans les domaines comptable, économique et technique

- Présidence du Comité des Investissements à caractère Economique et Social de La Poste (CIES) (M. LESTRADE puis M. LOMBARD).

4) Commissions des marchés

- Commission spécialisée des marchés d'approvisionnements généraux (Vice-Présidente : Mme DEGOVE, en qualité de membre : M. PLATET).
- Commission consultative des marchés de La Poste (en qualité de rapporteur : MM. POULIQUEN, PAULET).
- Commission consultative des marchés de France Télécom (en qualité de rapporteur : M. PLATET).

5) Autres activités

- Présidence du Comité d'Orientation du Réseau National de Recherche en Télécommunications (M. NOBLANC).
- Présidence du Comité d'Orientation du Réseau National de Recherche et d'Innovation en Technologies Logicielles (M.ROUCAIROL).
- Présidence du Conseil Scientifique du GET (M. PETIT).
- Participation au Conseil National des Postes et Télécommunications (M. LESTRADE).

- Auditeurs techniques en télécommunications auprès du Comité français d'accréditation (MM. PLATET, POULIQUEN).
- Président du groupe interministériel des normes (M. PLATET).
- Mission EURO (M. PAULET).
- Membre du Conseil d'Ecole de l'ENST (Paris) (M. LE CHEVILLER).
Membres du Conseil d'Ecole de l'ENST (Brest) (M. PETIPAS jusqu'au 31/07/2000 ; M. PLATET à compter du 01/08/2000).
Membre du Conseil d'Ecole de l'INT (M. SCHWARTZ).
- Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) (M. CHENARD).
- Rapporteurs spécialisés auprès du comité des prix de revient des fabrications d'armement (M. HELBERT, PETIPAS, PLATET).
- Membre de la commission spécialisée de technologie et de néologie des télécommunications (M. SCHWARTZ).
- Représentant du Ministère au Comité technique de l'électricité (M. HELBERT ; suppléant M. SCHWARTZ).
- Commissaire du gouvernement auprès de l'association française pour le Nommage Internet en Coopération (M. MERLIN).
- Présidence de la Commission de terminologie de l'académie des sciences (M. PETIT).
- Vice-président de la commission de l'environnement de l'académie des sciences (M. PETIT).
- Membre de la commission consultative du développement technologique au MENRT (M. PETIT).
- Membre du Conseil scientifique de la MTIC - Mission interministérielle de soutien technique pour le développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'administration - (M. MERLIN).
- Membre du Comité d'hygiène et de Sécurité de l'Agence Nationale des Fréquences (M. LE CHEVILLER).

- Membres du Comité de Coordination des sciences et technologies de l'information et de la communication au MENRT (MM. PETIT et OBERLÉ).
- Membre du Comité d'Orientation pour la création d'un pôle scientifique à Billancourt (Mme ARNAIL).

